

Projet Associatif

2021 - 2031

amap
l'accueil familial en mouvement

La démarche d'élaboration du projet associatif de l'ANPF

2018

1 - ORGANISATION ET DEMARCHE DE TRAVAIL

2 - PHOTOGRAPHIE DE
L'ANPF

3 - ANALYSE DE
L'ENVIRONNEMENT

2019 - 2020

IDENTIFICATION
DES FORCES ET
FAIBLESSES

IDENTIFICATION
DES IMPACTS

2020 - 2021

4 - STRATEGIE ET OBJECTIFS GENERAUX A 10 ANS

2021

5 - FINALISATION ET VALIDATION PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
ET PRESENTATION EN ASSEMBLEE GENERALE

Introduction

L'Association Nationale des Placements Familiaux, après plus de 30 ans d'existence, a élaboré son projet associatif. En 1988, l'association s'est fixé pour but principal de promouvoir l'accueil familial en tant qu'outil spécifique des secteurs de la protection de l'enfance, du sanitaire et du médico-social. Cet objet social nous conduit à réinterroger les valeurs affirmées, les objectifs associatifs, les postures des acteurs et leur engagement.

Le projet associatif 2021 – 2031 de **l'ANPF** a été construit et pensé par l'ensemble des administrateurs. Il a été présenté à l'Assemblée Générale d'octobre 2021. Il propose une photographie actualisée de notre association intégrant notre histoire, notre organisation et nos activités. Ce travail permet de manière contemporaine de porter un regard quant à la place de l'ANPF dans son environnement tant vis-à-vis des politiques publiques que des têtes de réseau. Cette analyse croisée de ce que nous sommes, et de l'environnement au sein duquel nous évoluons permet de déterminer ce vers quoi notre association souhaite tendre pour les années à venir. Ce projet détermine nos axes stratégiques pour les dix prochaines années.

Ce projet associatif constitue le document de référence de l'ANPF.

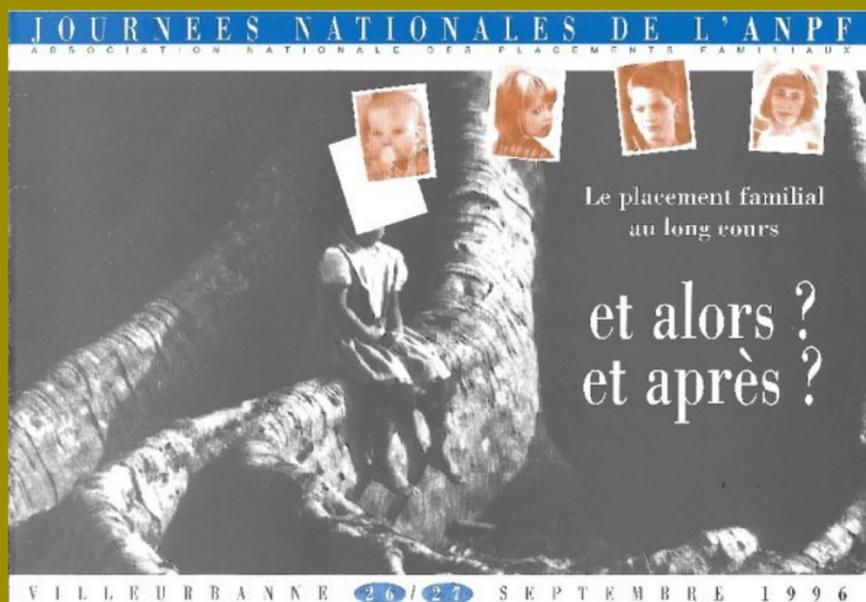
L'ANPF, trente ans de réflexion !

A PLUSIEURS, ON EST PLUS FORTS !

C'est en partant de ce principe qu'un service de Placement Familial parisien connaissant d'importantes difficultés à la fin des années 70 lance un appel à divers placements familiaux afin d'échanger sur leurs pratiques et bénéficier d'un soutien.

Un service de placement familial en région répond à cette invitation. Ces rencontres seront bénéfiques et les deux services décident d'élargir leurs réflexions à d'autres. Commence un cycle de rencontres avec pour perspective de retrouver de la pluri-professionnalité... Ces rencontres se déroulent sur deux journées avec des groupes constitués le premier jour et des groupes interprofessionnels le second. L'animation de ces journées est tournante

La philosophie sous jacente est à cette époque très communautaire dans l'après-coup de la période post 68 : la parole de l'un vaut la personne de l'autre.



Dès lors, la création d'une association est envisagée et suscite entre ses membres des débats parfois vifs, qui dureront plusieurs années. Certains veulent garder l'état d'esprit d'un groupe informel et d'autres pensent que si l'on veut être entendu et connu, il faut se structurer. En octobre 1987, à une très courte majorité, la décision est prise de créer une association. Une dizaine de personnes rédigent un projet de statuts.

Avant l'Assemblée Générale constitutive du 29 Avril 1988, ce projet est adressé aux différents services de placements familiaux avec différentes propositions de nom. C'est celui de : Association Nationale des Placements Familiaux qui fut retenu (ANPF) Bien que l'appellation Accueil prime aujourd'hui sur la notion de placement, l'association fait le choix de maintenir l'acronyme historique.

L'ANPF, trente ans de présidence !

Gilles VOYER,
éducateur, AYLIF,
Abbeville (80)

1988 – 1991

Odile JOULIA,
Psychiatre,
Relais St
Symphorien (28)

1992 - 1993

Alain BOUCHER,
directeur, Relais
Saint
Symphorien (28)

1995 - 2000

Véronique BAYON
directrice
Placement Familial
Fondation Grancher
(75)

2005 - 2010

Claire TURBIAUX
directrice
générale, AEDA
Agen (47)

2011 – 2016

1991 - 1992

Dominique
GUILLAUME,
Directeur du
Placement Familial
J.COTXET (75)

1993 – 1995

Christian
LEVRAULT,
directeur,
A.O.G.P.E
Bordeaux (33)

2000 - 2005

Christian MESNIER,
directeur général,
Fondation
Grancher (75)

2010 – 2011

Vincent RAMON,
chef de service,
Placement Familial
Entr'actes Lille (59)

Depuis 2016

Bénédicte AUBERT,
directrice générale,
Fondation Grancher
(75)

A cette époque, l'ANPF se fixe pour objectifs :

- Faire travailler ensemble tous les intervenants en pluri-professionnalité ;
- Représenter les services de placements familiaux dans les discussions avec les pouvoirs publics ;
- Etre force de proposition.

Les services de Placement Familial étaient représentés, à l'époque par quelques personnalités, appartenant ou ayant appartenu au Groupe d'études et de liaison des placements familiaux spécialisés (GELPFS). Dès 1962, il a réuni des professionnels de toute la France travaillant auprès d'enfants ou d'adolescents séparés de leur famille. Le GRAPE, groupe de recherche et d'action pour l'enfance et l'adolescence, créé en 1975, en est issu.

D'après ses statuts, l'ANPF est ouverte à toutes les formes de placement familial : enfants, adolescents, jeunes majeurs, adultes en situation de handicap et personnes âgées.

Peu après la publication de la Loi du 10 Juillet 1989 relative à l'accueil par des particuliers à leur domicile à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes, se tenait à Amiens le premier congrès de l'association sur le thème : " Placement Familial des personnes âgées et des handicapés adultes ".

Au cours des années suivantes, les activités de l'ANPF se centreront uniquement sur le secteur de la Protection de l'Enfance.





NOS MISSIONS,
NOS VALEURS

Nos missions et valeurs

NOS OBJECTIFS

Les membres de l'ANPF s'engagent à mettre en commun d'une façon permanente leurs connaissances et leurs pratiques dans les buts définis à l'article 1 de ses statuts, qui sont :

- Promouvoir et soutenir l'accueil familial pour mineurs et jeunes majeurs, relevant d'une structure institutionnelle permanente qu'il s'agisse de services associatifs ou publics ;
- Participer et contribuer à l'évolution des pratiques en accueil familial en favorisant à tous les niveaux (local, national, international) les échanges, la réflexion et la recherche entre les différents acteurs de l'accueil et du placement familial ;
- Participer et contribuer à l'évolution des politiques publiques en valorisant l'expertise des praticiens du secteur social et médico-social et en s'affirmant comme interlocuteur des pouvoirs publics en ce qui concerne l'accueil familial.

L'association affirme des valeurs et des principes fondamentaux :

NOS PRINCIPES D'ACTION

- Le respect de la convention internationale des droits de l'enfant ;
- La nécessité d'évaluer constamment le bien-fondé de l'indication d'accueil familial ;
- L'obligation de mise en œuvre des moyens nécessaires et adaptés à chaque situation permettant d'être garant du projet de vie de l'enfant et d'en assurer le suivi ;
- La nécessaire concertation entre tous les partenaires.

NOS VALEURS

- Le respect des enfants et des familles, de leur histoire, de leur identité et de leurs droits ;
- L'expression et la participation des enfants et des familles ;
- La considération et l'accueil de chacun dans sa différence ;
- La bienveillance, l'empathie et la solidarité.

Les membres de l'ANPF agissent en cohérence avec leurs valeurs et principes.

Nos missions et valeurs

Promouvoir l'Accueil Familial

Pour faire reconnaître :

- ce mode d'accueil comme spécifique, indispensable et complémentaire des autres modes d'accueil ;
- sa pertinence pour bon nombre d'enfants confiés au regard de la protection de remplacement proposée (suppléance ponctuelle et/ou durable) ;
- sa dimension clinique et son organisation pluri-professionnelle inscrites au sein d'un dispositif institutionnel.

Pour caractériser :

- les spécificités des métiers de l'accueil familial ;
- les indications et les limites de cette modalité de placement.

Pour rendre lisible l'accueil familial comme modalité spécifique, dynamique et faire évoluer les représentations.

Pour permettre l'adaptation permanente des pratiques en fonction des besoins du public accueilli et proposer des repères réalistes. (veille)

Faire connaître ses références essentielles

L'ANPF souhaite partager ses références essentielles avec l'ensemble des praticiens de l'accueil familial afin :

- d'appréhender les situations des enfants en accueil familial à partir de théories et de concepts partagés. Les théories du développement de l'enfant et de l'attachement constituent ainsi des bases indispensables à la pratique.
- de faire reconnaître, dans l'intérêt de l'enfant, le bien fondé de la protection de remplacement en reconnaissant l'existence de parentalités plurielles.
- de considérer l'accueil familial en tant que dispositif institutionnel organisé en pluri-professionnalité permettant d'objectiver, croiser les regards et coordonner les actions au service du projet de l'enfant.
- de valoriser la fonction « tiers » exercée auprès des assistants familiaux aux prises avec l'éprouvé du quotidien ;
- de se situer dans un débat constructif avec les partenaires et décideurs pour faire valoir l'intérêt et les besoins de l'enfant.

Former les professionnels et intégrer les apports de la Recherche dans les pratiques pour :

- répondre au mieux aux besoins des enfants confiés en accueil familial ;
- soutenir l'évolution des pratiques professionnelles au regard des travaux scientifiques ;
- enrichir et former par l'échange et l'analyse de pratiques, la capitalisation des expériences et des innovations et par l'actualisation des connaissances ;
- permettre aux professionnels de compléter et actualiser leurs formations initiales au regard de politiques publiques de champs théoriques en évolution (sciences de l'éducation, sociologie, neurosciences...) et développer une posture réflexive ;
- viser à l'opérationnalité des modalités d'accompagnement par la circularité recherche/intervention sociale/formation (initiale et continue).

Rassembler les praticiens et animer un débat permanent pour :

- maintenir une réflexion permanente en fonction de l'actualité qui ne s'émancipe pas de la clinique d'intervention ;
- prendre en compte la complexité de l'accueil familial et les diversités territoriales, faire émerger du contradictoire et construire ensemble un diagnostic partagé ;
- développer une plus grande collaboration pour éviter toute position dogmatique ;
- permettre des échanges pluridisciplinaires dans un espace de neutralité et fédérateur ;
- offrir dans un lieu convivial, respectueux de chacun, un ressourcement professionnel permettant la promotion d'une culture de bientraitance.

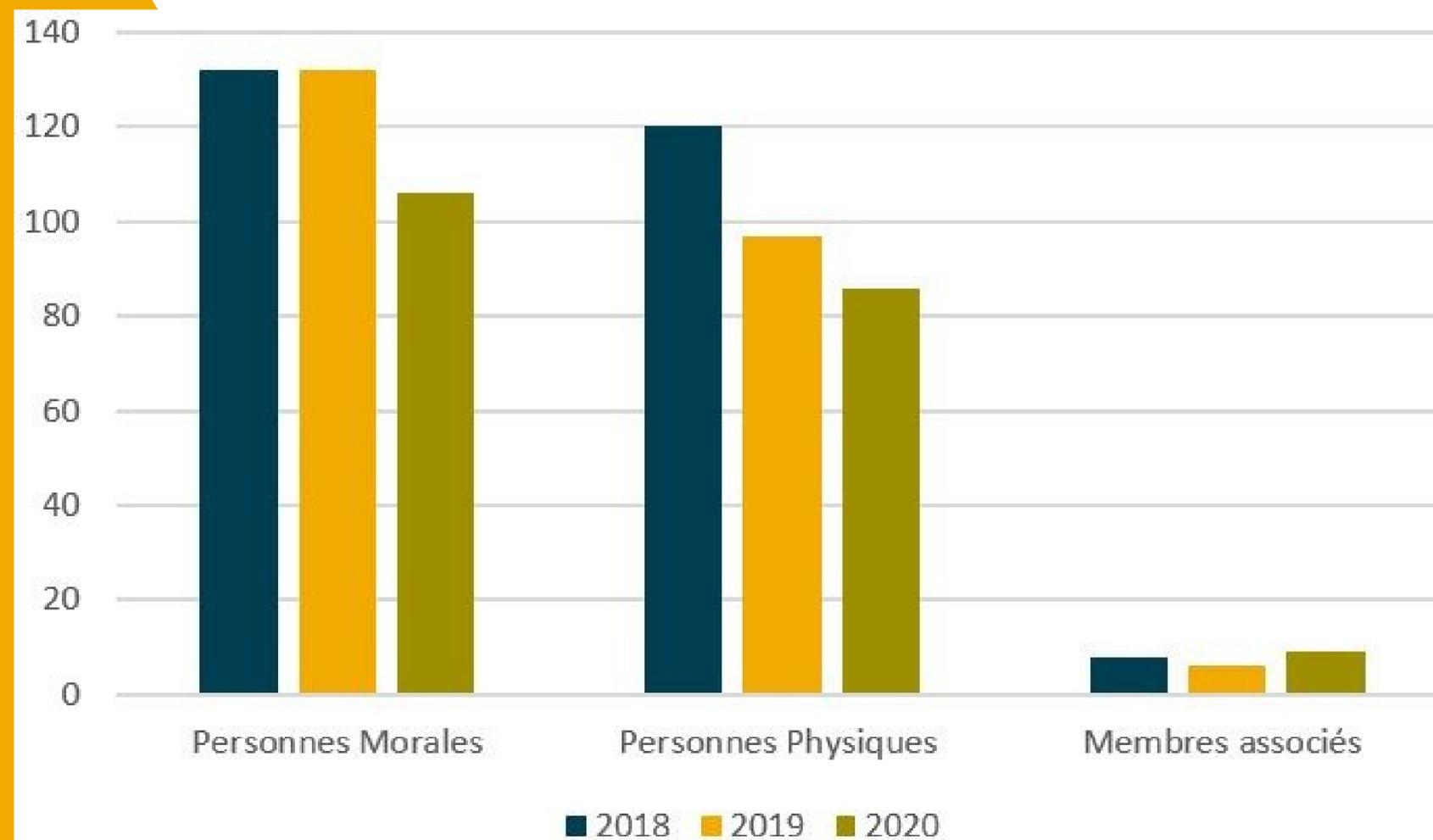
NOS ADHÉRENTS

Nos adhérents

En 2020, nos 201 adhérents sont constitués de :

- 106 adhérents personnes morales ;
- 86 personnes physiques ;
- 9 associations de familles d'accueil.

On constate depuis quelques temps une augmentation des adhésions au titre de personne morale par certains conseils départementaux.



NOTRE ORGANISATION

L'organisation générale

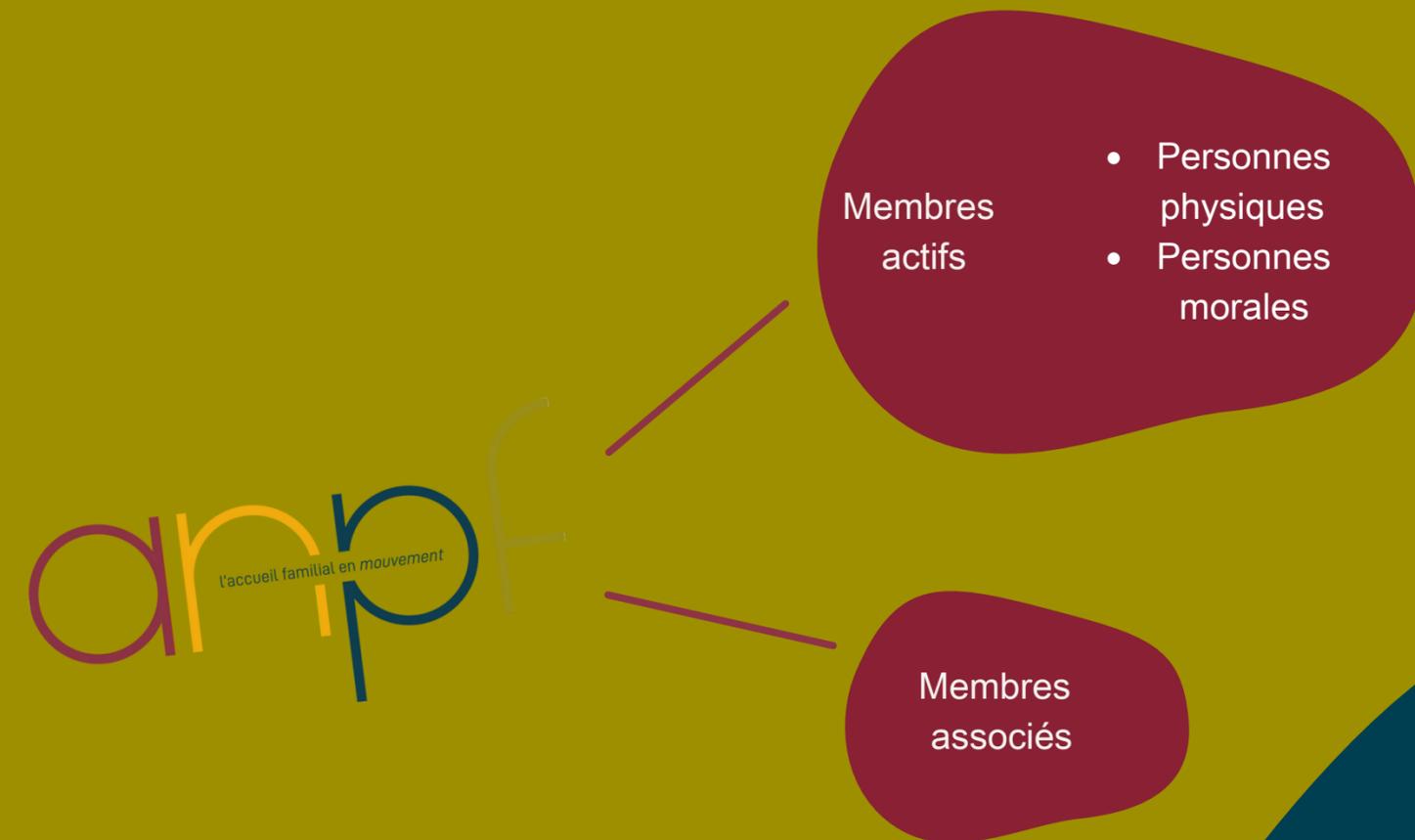
L'ANPF est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Son siège est fixé à PARIS. La durée de l'association ainsi que le nombre de ses membres sont illimités.

Statutairement, l'ANPF est composée de membres actifs et de membres associés. Pour intégrer l'association, chaque nouveau membre doit au préalable avoir été agréé par le Conseil d'Administration.

Les membres actifs sont répartis en deux collèges :

- Les personnes physiques, praticiens, en exercice ou non, de l'accueil familial ;
- Les personnes morales : membres institutionnels représentant des Associations, des Services (au sens de l'article L312-1 du CASF) exerçant une mission en accueil familial.

Les membres associés : organismes, regroupements professionnels, associations, (par exemple des associations regroupant des assistants familiaux agréés à titre permanent).



La gouvernance associative

Différentes instances encadrent et rythment le fonctionnement de l'association.
Ce sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le bureau.

L'Assemblée Générale

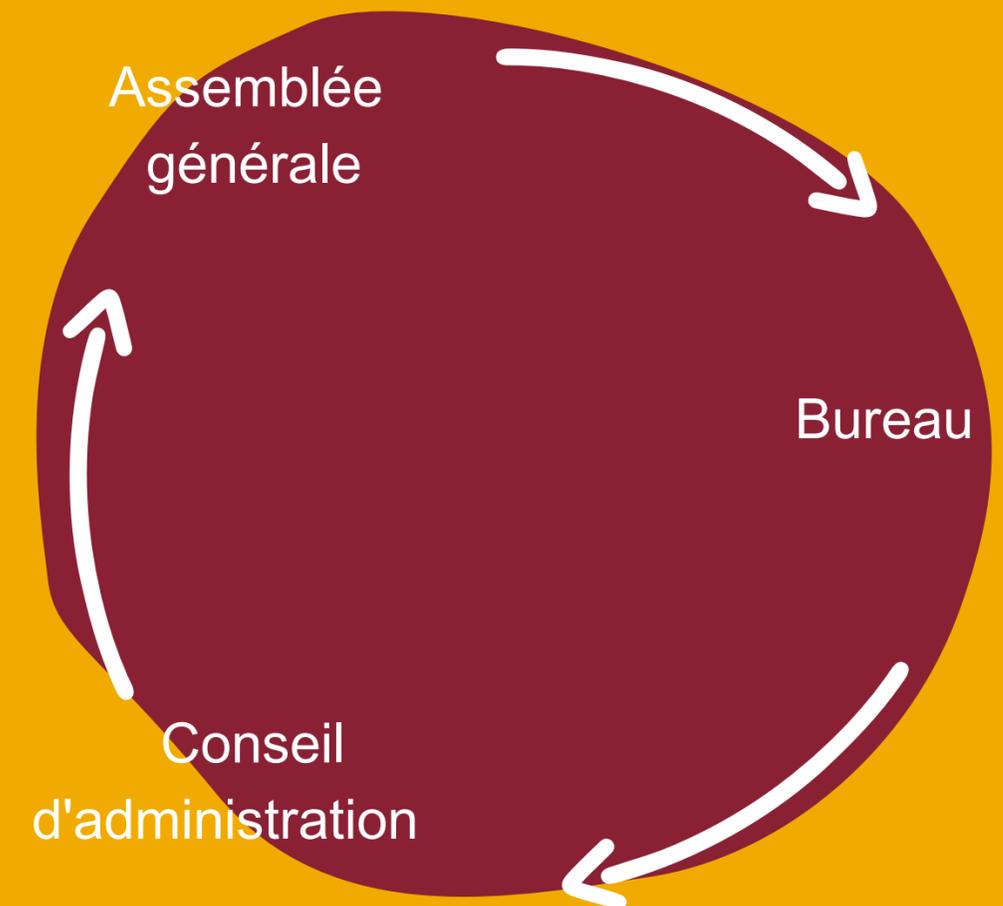
Tous les membres de l'Association sont réunis annuellement à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association.

Dans cette instance, sont présentés et soumis à la validation des adhérents, les orientations, les activités de l'association, la gestion du Conseil d'Administration et du bureau, le bilan financier et les perspectives pour l'année à venir. De plus il est fait état, au plan local, pour chaque région, de l'évolution de la vie associative, et des pratiques au sein des services de placement familial.

Après délibération les adhérents approuvent le rapport moral, les comptes annuels et les perspectives présentées pour l'exercice suivant.

Les adhérents pourvoient également au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut également être réunie sur convocation du Conseil d'Administration pour toute modification des statuts, et pour la dissolution de l'Association.



La gouvernance associative

Le Conseil d'Administration

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 30 membres bénévoles, élus en Assemblée Générale Ordinaire (AGO), et répartis selon les 2 collèges : 14 personnes physiques et 16 personnes morales.

Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers tous les ans. La durée du mandat est de 3 ans. (Confère article 11 des statuts).

Le CA dispose de tous les pouvoirs pour gérer et administrer l'Association, en toutes circonstances, à l'exclusion des pouvoirs statutairement réservés à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire. Il se réunit au minimum 3 fois par an, sur convocation du Président ou d'un membre du bureau délégué.

Le Conseil d'Administration se réunit à 6 reprises chaque année : 5 CA et un séminaire, dont le calendrier prévisionnel est établi annuellement.

Les membres associés peuvent participer aux réunions du CA avec voix consultative, en qualité d'invité.

Les coordinateurs régionaux non élus siègent également au CA avec voix consultative (Voir § vie régionale).

Les Administrateurs Délégués assurent la coordination entre la vie régionale et le CA.

Le Bureau

Le bureau de l'association se compose d'un Président, d'un trésorier et d'un secrétaire au minimum. Actuellement le choix a été fait d'adjoindre des postes d'adjoint à ces trois fonctions.

Chaque mandat est d'une durée d'un an renouvelable quatre fois.

Les membres du bureau s'assurent de la gestion courante. Ils veillent à la mise en œuvre des décisions et des orientations prises par le conseil d'administration. Ils prennent toute décision nécessaire à la gestion de l'association entre deux instances de conseil d'administration et en rendent compte au CA.

Le rythme des réunions est établi aussi souvent que nécessaire.

Les administrateurs délégués participent aux séances de bureau.

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il peut déléguer ses pouvoirs et ester en justice.

NOS ACTIVITÉS

Une vie nationale

Un regard expert pour l'élaboration des politiques publiques

Notre association participe de longue date à un regard expert concernant l'accueil familial auprès des décideurs des politiques publiques. L'ANPF a ainsi co-présidé l'un des cinq groupes de travail mis en place dans le cadre de la « Concertation Nationale pour la protection de l'enfance » soit le « Groupe de travail n°2 : Développer les modes d'accueil de « type familial » ». Elle a plus récemment participé aux travaux relatifs à la réforme du statut d'assistant familial comme elle avait pu le faire lors des précédentes lois.

L'ANPF met en oeuvre les objectifs fixés au travers de sa vie nationale. Elle contribue à promouvoir l'accueil familial auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels.

Une vie nationale

Les Journées Nationales d'Etude

Les JNE réunissent plus de 750 participants chaque année. Elles sont organisées sur deux Jours ou deux jours et demi.

Des témoignages de praticiens, des approches transdisciplinaires (sociologique, historique, psychologique, juridique, médicale, anthropologique, philosophique et éducative, entre autres disciplines) sont proposées aux participants.

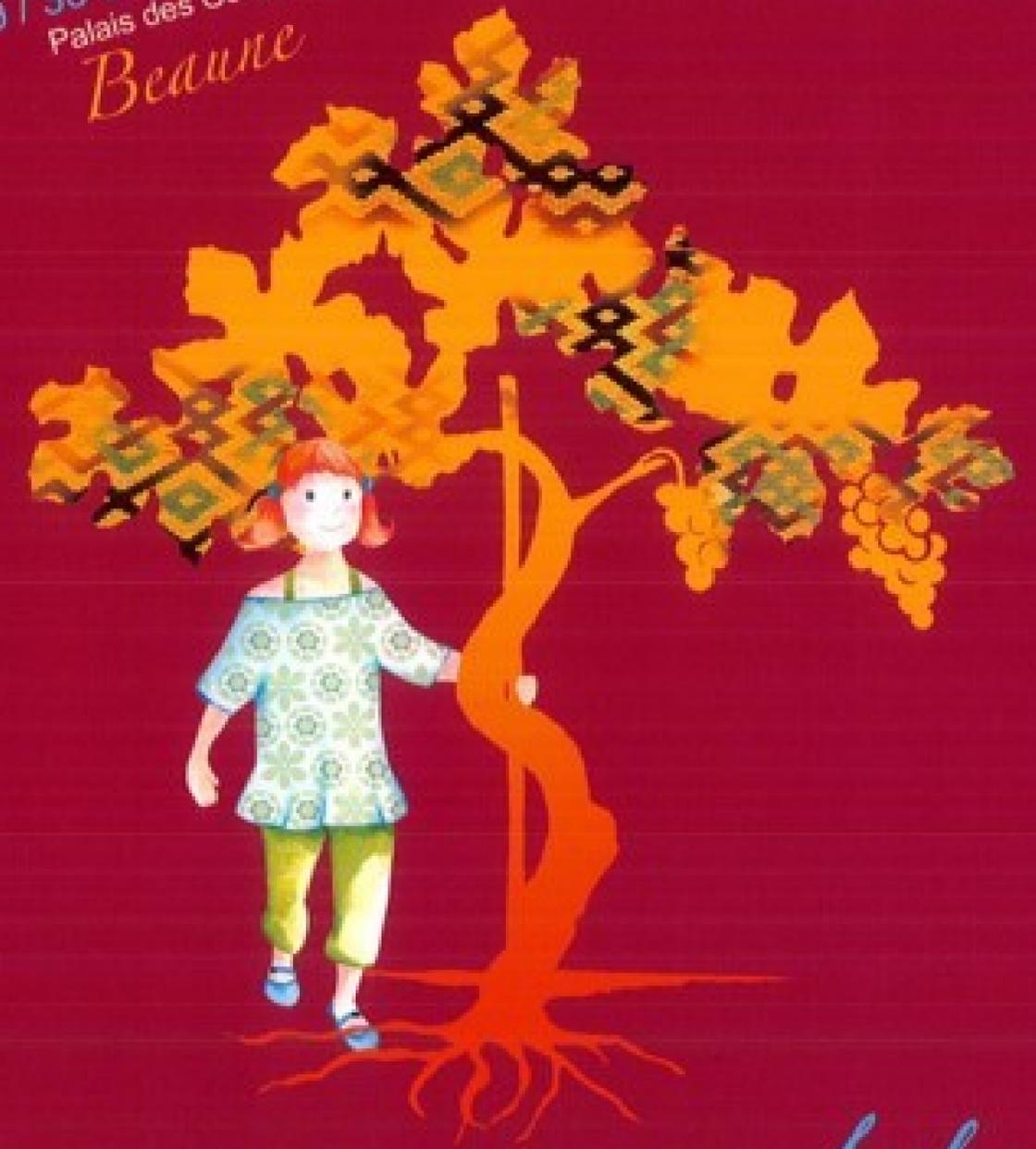
Cet évènement central de la vie de l'ANPF est organisé annuellement par une des huit régions de l'association. Le groupe régional met au travail une réflexion, un questionnement qui prend la forme d'un argumentaire. La Région élabore et construit le programme du colloque en lien étroit avec le Conseil d'Administration.

Le groupe régional peut s'appuyer dans l'organisation de cet évènement d'envergure sur les outils construits au fur et à mesure des années et de l'expérience acquise.

La chargée de mission et l'assistante administrative sont fortement mobilisées autour de ces journées.

Accueillir l'enfant sous de meilleurs auspices...

29 / 30 septembre 2011
Palais des Congrès
Beaune



anpf 29^{es} Journées nationales d'étude
organisées par les régions Centre-Ouest et Sud-Ouest

Dessine-moi ma *Pratrie*
on m'a emmélé les pinceaux

PROGRAMME
sous réserve de modification

du 4 au 6 octobre 2021
LA ROCHELLE

10^{èmes} JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDE
de l'Association Nationale des Placements Familiaux

27-28 Septembre 2001

LE LABYRINTHE DU PLACEMENT FAMILIAL
Places Représentations Idéaux

Entrée

Ceci n'est pas une famille

Anpf
ASSOCIATION NATIONALE DES PLACEMENTS FAMILIAUX

1988-1998 - DIXIÈME ANNIVERSAIRE

7^{es} journées nationales d'étude
1^{er} et 2 octobre 1998 - Paris

« ET TOI... C'EST OÙ CHEZ TOI?... »
PARENTALITÉ, FILIATION ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES

Avec le soutien du ministère des Affaires sociales
et de l'Emploi (Direction de l'Action sociale)

AMPHITHÉÂTRE DE L'A.S.I.E.M. - 34, RUE DE LAPPARENT - 75007 PARIS

présentée par l'ANPF du Sud-Ouest

« JE LIKE, TU FOLLOW, IL FLAMME »
... d'un réseau à l'autre.
AVEC YANN LEROUX

JEUDI 26 AVRIL 2018
9H30-16H30

Lieu: Conseil départemental de la Gironde
amphithéâtre BADINTER - Immeuble Gironde

L'enfant en placement familial
interaction des rôles et des acteurs

Qui es-tu
Que fais-tu
M'entends-tu ?

JOURNÉES D'ÉTUDES
et ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2 et 3 Juin 1994
DIJON - MARSANNAY

A.N.P.F.

placement-familial
@TIC en-pratique.bzh

27 et 28 septembre 2012
Palais des Arts VANNES

21^{es} Journées d'étude nationales
de l'Association nationale
des Placements familiaux

Technologies de l'information et de la communication

Regards européens sur l'accueil familial :
European views on foster care
Affaire de famille(s) ? Enjeux institutionnels ?

Conseil de l'Europe
13.14.15 octobre 2010
Strasbourg

XIX^{es} journées d'étude
de l'Association Nationale des Placements Familiaux

Journées organisées par la région Est de l'ANPF - Renseignements : Anpf-asso.fr



29^{es} Journées
nationales d'étude
organisées par les régions
Centre-Ouest et Sud-Ouest

Dessine-moi ma

on m'a
emmêlé
les pinceaux

PROGRAMME
sous réserve de modification

A l'occasion de ces journées d'étude, les praticiens de l'accueil familial interrogent les évolutions des différentes formes de prises en charge du grand nombre d'enfants, bénéficiant de l'accueil familial, mais aussi les enjeux institutionnels soulevés par leurs prises en charge.

Ces journées d'études permettent des réflexions, des apports théoriques et formatifs pour des professionnels engagés, chacun de leur place, tant dans la gestion de dispositifs d'intervention que dans la recherche de solutions adaptées à chacun des enfants concernés.

Elles concernent tous les professionnels œuvrant dans les champs de la Protection de l'Enfance, du secteur médicosocial et sanitaire, quel que soit le métier exercé (travailleurs sociaux dont les assistants familiaux, personnels médicaux et para médicaux, cadres de direction, personnels administratifs, enseignants, chercheurs, formateurs...).

Les Journées d'étude ont également une visée prospective.

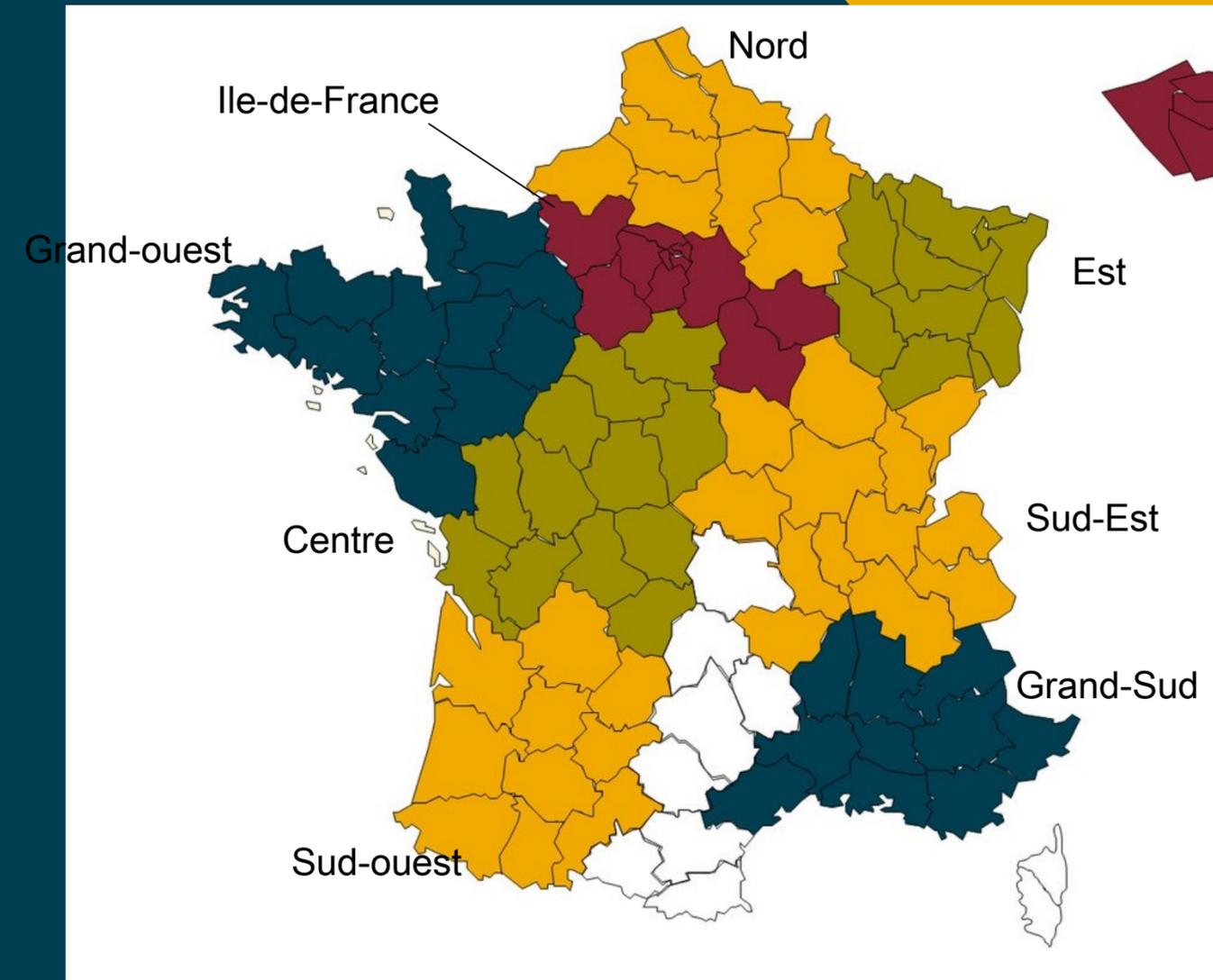
du 4 au 8 octobre 2021
LA ROCHE ELLE

Une vie régionale

Il existe huit groupes régionaux : Grand Ouest, Sud-Ouest, Centre, Sud Est, Grand Sud, Est, Nord, Ile de France.

Le groupe régional, est constitué par tous les membres, praticiens de l'accueil familial, adhérents à titre individuel ou salarié d'un service adhérent, participant aux travaux de la région. La pluri-professionnalité, dimension importante pour l'ANPF, est sa caractéristique. Tous les métiers œuvrant en accueil familial y sont en effet représentés.

Un coordinateur anime la vie régionale en concertation avec l'administrateur délégué en région. L'un et l'autre rendent compte aux membres du Conseil d'Administration des activités déployées en région. Les coordinateurs régionaux sont désignés par le Conseil d'Administration, sur proposition des membres du groupe régional. Ils peuvent également être administrateurs de l'ANPF.



Une vie régionale

LES TRAVAUX DES REGIONS

Le groupe régional a pour vocation d'échanger sur les pratiques, la déclinaison des politiques publiques en région, les problématiques repérées sur le terrain et les évolutions des organisations et des prises en charge. Les échanges dans ce lieu permettent l'ouverture sur des pratiques différentes et la structuration de la pensée, dans le champ spécifique de l'accueil familial.

L'apport du groupe régional est essentiel pour l'ancrage de la vie nationale sur le terrain.

Les membres du groupe régional suggèrent des thèmes de réflexion, qui peuvent alimenter des journées d'études et des formations.

Les groupes régionaux ainsi constitués sont organisateurs de Journées régionales d'Étude.



Des Journées Régionales d'Etude

Quelques exemples de journées organisées en région, pour illustrer la diversité de nos questionnements :

- L'intimité ...la sexualité des adolescents
- Les risques d'épuisement professionnel

Nord

- La visite en présence d'un tiers, visite médiatisée , accompagnée , encadrée ...pour qui? Pour quoi? Quelles perspectives?

Est

- "Je like, tu follow, il flamme...d'un réseau à l'autre." Les technologies actuelles à l'épreuve de l'accompagnement en Placement Familial
- "Tout s'est bien passé." Interrogations autour des pratiques de la visite médiatisée

Sud-Ouest

- "A 18ans! Bon anniversaire et ...au revoir?" Ou la sortie du dispositif de Placement Familial à la majorité : enjeux et problématiques

Île de France

- En accueil familial, entre droit des parents et intérêt supérieur de l'enfant, qu'apporte la loi de 2016 ? 4 ans après , analyse, évolution des pratiques, traduction sur le terrain et questionnement !

Grand-Ouest

Sud-Est

- Le référent en accueil familial: un objet professionnel non identifié . Identité professionnelle commune et spécificités associatives

Des liens européens

L'ANPF a été à l'initiative en octobre 2010, après ses XIXe Journées Nationales d'Étude, de la création d'un réseau d'échange bilingue. Le souhait de se retrouver et travailler autour de pratiques, d'expériences entre praticiens et chercheurs des pays européens s'est concrétisé par la création d'APFEL.

APFEL - Agir pour la promotion de l'accueil familial au niveau européen dont l'objectif est de mobiliser la recherche comparative en accueil familial, de s'inspirer des conceptions qualitatives et de rassembler les pratiques les plus prometteuses.

Depuis cette date, l'ANPF a participé à l'organisation de plusieurs événements à dimension internationale.

En 2012, des séminaires ont été organisés permettant à des groupes de travail de présenter leurs résultats et de partager des méthodes et des outils innovants :

- Paris, France - La voix de l'enfant, 2012
- Genève, Suisse - Formation, 2014
- Leiden, Pays-Bas - Matching, 2015
- Milano - Co-parentalité, 2015
- Bergame, Italie - La voix de l'enfant, 2015
- Lille, France - La coparentalité et la voix de l'enfant, 2016



Des travaux de recherches

Histoire de vie de l'enfant confié

Une recherche action sur les différentes pratiques biographiques des assistants familiaux et des enfants accueillis en protection de l'enfance et sur leur place dans la transmission de l'histoire de vie de l'enfant, a été menée, en 2016-2017 sous la direction de Madame Nathalie CHAPON, chercheure à l'Université de d'Aix-Marseille, en partenariat avec des praticiens de l'accueil familial, particulièrement des assistants familiaux, des universitaires, des étudiants de l'Ecole d'Art de Toulon et des partenaires institutionnels (ANPF, APFEL, L'ANAMAAF, L'ARDEPAM, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône).

Elle s'est concrétisée par :

- La mise en place d'une formation intitulée : « Ecrire l'histoire de vie de l'enfant confié »
- La réalisation d'un coffret, comprenant un livre pour enfant, un album de vie pour les enfants confiés.

L'évaluation des situations d'enfants confiés en accueil familial : état des lieux des pratiques dans le secteur associatif

Une recherche 2017-2019 a été conduite par l'ANPF dans le cadre d'une dotation accordée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Elle a portée sur l'évaluation des situations d'enfants confiés en accueil familial, dans le secteur associatif habilité. Son objectif était double :

- Effectuer, au niveau national, un état des lieux des processus d'évaluation et des supports (outils) utilisés dans les services.
- Créer des fiches repères à usage des professionnels

Cette recherche menée en partenariat avec trois chercheuses de l'Université de Paris Nanterre : Mesdames Séverine EUILLET, Claire GANNE et Amélie TURLAIS.

Ce travail a été précédé d'un travail de recensement des services associatifs, dans le cadre de l'établissement d'un annuaire national.

Des formations

Souhaitant répondre à la demande de réponses spécifiques à l'accueil familial, fréquemment formulée par les nombreux professionnels, l'ANPF propose des formations, notre catalogue de formation est construit avec des contenus de formation fidèles à l'éthique de l'accompagnement qui fonde notre association. Ainsi le respect inconditionnel de la personne humaine, la nécessaire pluri professionnalité, l'ouverture culturelle, la pluralité d'approches, la créativité mais aussi le pragmatisme nous ont animés au cours du parcours d'élaboration de ce programme.

Pour mieux prendre soin des autres... nous sommes convaincus qu'il convient de prendre soin du dispositif de prise en charge, du travail d'équipe et de chacun d'entre vous...

L'ANPF est également disponible pour les accompagnements VAE ainsi que pour accompagner l'élaboration des projets de service, d'établissement ou d'association.

Par cette activité de formation, l'ANPF souhaite contribuer au perfectionnement des pratiques, avec le concours de professionnels confirmés, garant d'un espace « pour penser » authentique et bienveillant.



Des formations

Quatre thèmes de formations :

- Les fondamentaux de l'accueil familial
- La clinique au cœur de l'accompagnement de l'enfant
- Les formations dans le cadre de nos partenariats européens
- La vie des services et des institutions

DEUX FAMILLES POUR UN ENFANT

Contexte, contenu et enjeux de la formation

Du fait de sa situation, l'enfant confié en accueil familial est partagé entre deux familles. Pour éviter que ce partage ne renvoie plus encore l'enfant à des conflits de loyauté et une lutte intérieure constante qui menacent et parfois paralyse son développement et la construction de son identité, l'expérience de l'AEPER à Bergame (Italie) pose un cadre de coopération et de soutien familial simultané au placement.

Le partage de la parentalité doit pouvoir se réfléchir comme une construction commune où les parents et la famille d'accueil trouvent leur juste place dans leur attachement à l'enfant, leur intervention éducative dans son projet de vie, les soins qu'ils lui donnent : Chacun y est tout aussi essentiel pour l'enfant.

L'exemple théorisé et mis en pratique à Bergame amorce une avancée et une réflexion plus générale sur les pratiques dites de parentalité partagée en placement familial mieux à même de combiner l'apport de deux familles autour des besoins de l'enfant.

Durée de la formation

- 2 jours

Objectifs de la formation

- Promouvoir une plus grande prise de conscience autour du travail avec les familles
- d'origine
- Acquérir des outils pratiques pour travailler avec les familles
- Découverte d'une expérience italienne
- Comprendre les enjeux de la coparentalité
- Est-il possible protéger les enfants et protéger les liens familiaux ?

Méthodologie

- Travail en petits groupes
- Contributions théoriques
- Analyse des documents – vidéo
- Rencontre avec les professionnels qui travaillent avec les familles

Intervenantes

- **Francesca NILGES** : Directrice des services thérapeutiques enfant /adolescent
Coopérative AEPER Bergamo – Italie

Des publications

L'ANPF a régulièrement publié les Actes de ses Journées d'Étude.

Dès 1995, l'ANPF a souhaité élaborer et poser des principes déontologiques spécifiques à l'accueil familial. Le but était de formuler des repères à usage des professionnels et des services.

Six cahiers pratiques ont également été édités. Ils ont été élaborés par les groupes régionaux pluriprofessionnels au plus proche du terrain. L'objet de ces cahiers est proposer des repères dans le respect des valeurs de l'ANPF, de témoigner de la diversité des pratiques et de mettre en exergue une clinique du quotidien. Ces cahiers pratiques sont en cours d'actualisation.

Depuis novembre 2013, les Actes sont disponibles en version numérique. Certains peuvent également être édités sous forme de DVD.

Le grand public et les adhérents ont accès à des informations et des rubriques spécifiques dans les espaces qui leurs sont dédiés sur le site internet www.anpf-asso.org

Cahier Pratique n°1
Accueillir au sein de sa
famille

Cahier Pratique n°2
Un enfant entre deux
familles

Cahier Pratique n°6
De l'agrément à l'accueil
d'un enfant

Cahier Pratique n°3
La visite à domicile

Cahier Pratique n°5
L'accompagnement en
placement familial

Cahier Pratique n°4
La visite médiatisée

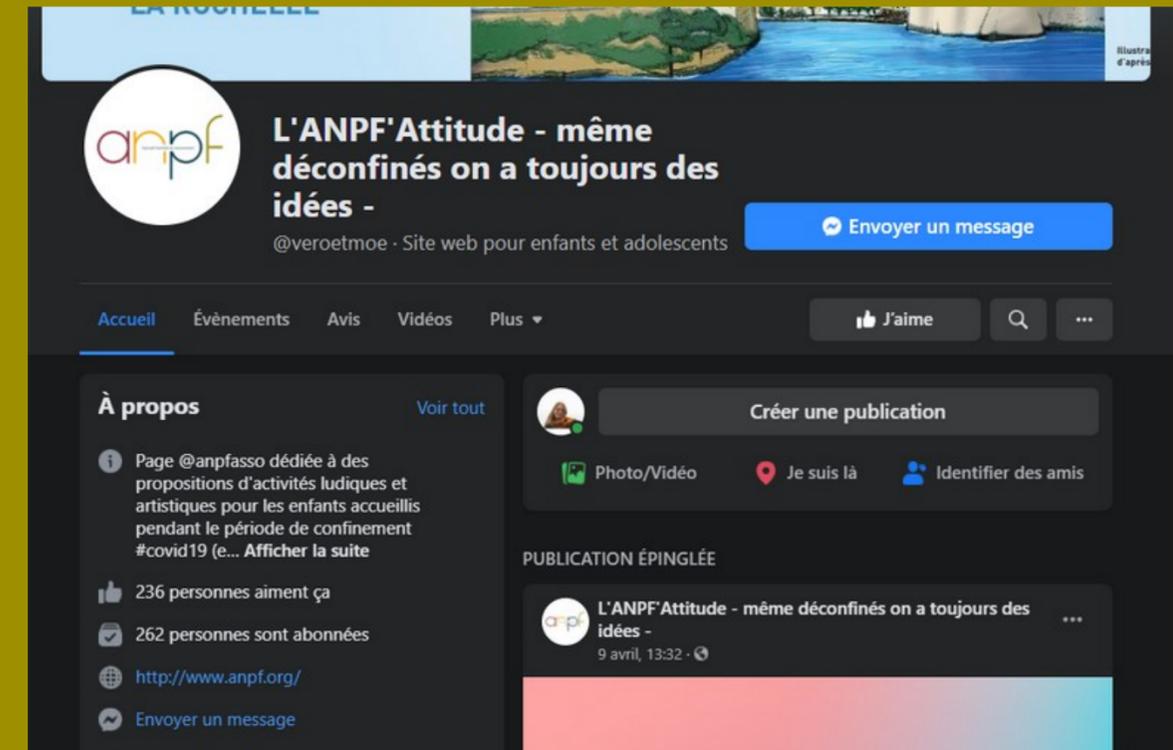
Les Editions Ancrages

Deux récents ouvrages parus en 2019 renouent avec la tradition « papier »



Une présence sur les réseaux sociaux

- La page Facebook ANPF, créée il y a de nombreuses années, a vu son nombre d'abonnés augmenter de manière significative depuis le premier confinement de 2020 en raison d'une veille partagée via ce canal (730 abonnés en mars 2020 contre 1118 en avril 2021)
- La seconde page créée le 24 mars 2020 et plus spécialement dédiée aux assistant·e·s familiaux·ales « L'ANPF'Attitude – même confinés on a des idées » a permis de proposer des idées d'activités, de ressources éducatives et pédagogiques... est suivie par 260 abonnés en avril 2021.



Sites et réseaux sociaux + veille

- Enfin, afin de promouvoir l'ANPF une page LinkedIn a été créée en octobre 2020 en lien avec le développement de nos activités de formation. Nous y relayons les actualités de nos adhérents, les offres d'emploi, etc. Nous comptons 386 abonnés en avril 2020.
- Le fil Twitter est assuré par l'un des administrateurs en lien avec les actualités de la protection de l'enfance quasi exclusivement pour 425 abonnés en avril 2020.



NOS PARTENAIRES

Nos partenariats

L'ANPF au fil de ses 30 années d'existence a noué et crée de nombreux partenariats tant ponctuels que de longue durée.
Pour exemple:

De longue date, parce que le placement familial n'est qu'un des outils à côté d'autres modes de protection et de soins, l'ANPF au niveau national adhère à la CNAPE (Convention nationale des Associations de Protection de l'Enfant). Elle en est l'un des membres fondateurs.

Fin 2018, et particulièrement en alerte, depuis de nombreuses années, sur la situation des jeunes majeurs (entre autres, organisation en 2015, de ses Journées Nationales d'Étude « Autonomie, quand tu nous retiens - 18 ans ...avant ...après... », l'ANPF a rejoint fin 2018 le collectif « Cause Majeur » et est signataire de sa charte.



NOTRE BUDGET

Nos ressources et nos charges

L'absence de subvention confère à l'ANPF une autonomie dans ses choix budgétaires mais aussi une potentielle fragilité. L'exemple de la crise sanitaire de 2020 le confirme, elle doit faire preuve d'une vigilance soutenue au niveau de ses postes de dépenses, de ses choix dans sa gestion financière.

Le budget de l'ANPF peut compter sur les ressources suivantes :

- les produits des adhésions ;
- les produits issus des Journées d'Étude nationales et régionales ;
- Les produits de la formation ;
- autres (produits de recherche, ventes de livres...).

Les charges de l'ANPF relèvent principalement :

- Des charges de personnel (permanent, une salariée, 24H ETP, et formateurs extérieurs si besoin) ;
- Des charges de fonctionnement (locaux, déplacements, missions...).

Un expert-comptable assure le contrôle et l'édition du bilan financier de l'année. L'ANPF s'est progressivement dotée d'outils visant la fiabilité des comptes de l'association.

Au cours de ces dernières années, l'association a été amenée à prendre des décisions stratégiques et financières afin de poursuivre sa mission auprès de ses adhérents tout en conservant son autonomie au niveau de sa gestion financière.

Nos trois derniers exercices budgétaires

Année	2018	2019	2020
Charges	238 909 €	288 141 €	107 587 €
Produits	300 531 €	291 675 €	91 932 €

L'ANPF DANS SON ENVIRONNEMENT

La loi du 14 mars 2016

La Loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfant

Construite à partir d'un socle de valeurs communes natives de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la loi du 14 mars 2016 organise un double changement de perspective en affirmant d'une part, la nécessité de centrer les interventions sur l'enfant, et d'autre part, le rôle de l'État dans la protection des enfants les plus vulnérables.

Ce nouveau texte s'inscrit dans le droit fil de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. La loi du 14 mars 2016 renforce l'organisation de la protection de l'enfance au niveau national et sur les territoires, l'accompagnement des enfants, des familles et des jeunes majeurs, sécurise l'adoption simple, reconnaît l'inceste...

Ce texte conforte certaines dispositions de la loi de 2007 au dessein de prendre davantage en considération l'intérêt de chaque enfant, que chaque réponse s'ajuste au mieux aux évolutions de la situation et que la stabilité et la cohérence de l'accompagnement soient garanties.

Ainsi, la nouvelle définition de la protection de l'enfance énonce, de manière plus affirmée, la prise en compte des besoins fondamentaux et du respect des droits de l'enfant, la prévention en tant que partie intégrante de la protection de l'enfance et le nécessaire appui sur les ressources de l'environnement de l'enfant

Les 2 grands axes de la Loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfant

Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant :
vers plus de protection et de stabilité dans les parcours de l'enfant et du jeune adulte

- Développer la prévention à tous les âges de l'enfant
- Garantir plus de cohérence et de stabilité dans les parcours des enfants en protection de l'enfance
- Améliorer le repérage et le suivi des situations de danger pour pouvoir mieux y répondre

Améliorer la gouvernance nationale et locale de protection de l'enfance : pour une politique publique décloisonnée et transversale

- Renforcer le pilotage de la politique de protection de l'enfance en décloisonnant les interventions
- Développer la recherche pour adapter la politique de protection de l'enfance à la réalité des situations et soutenir les professionnels dans leur pratique

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Fin 2019, un Pacte pour l'enfance a été lancé afin d'améliorer la situation des enfants placés

Cette stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance vise à réformer les politiques de protection de l'enfance, et à garantir les droits des enfants. Elle a vocation à améliorer la situation des enfants protégés et à protéger, et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires.

- ① Sécuriser le parcours de l'enfant
- ② Diffuser une culture de la transparence et de la qualité des lieux d'accueil
- ③ Développer les modes d'accueil de type familial
- ④ Mieux accompagner les enfants en situation de handicap
- ⑤ Promouvoir l'ambition scolaire pour les enfants
- ⑥ Renforcer le pilotage de la politique de protection de l'enfance et la participation des usagers

L'adoption

- Réformer l'adoption pour que chaque enfant puisse avoir une famille

Un socle de droits renforcé pour tous les enfants

- Un référentiel national pour accompagner les professionnels et garantir un même niveau de protection des enfants sur tout le territoire. La Haute Autorité de Santé (HAS) travaille sur un cadre national de référence pour la qualification et l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger.
- La définition, pour la première fois, de normes d'encadrement et la mise en place d'une politique de contrôle des établissements qui accueillent les enfants de l'ASE.
- Une bourse pour tous les jeunes étudiants de l'aide sociale à l'enfance et un accès au logement étudiant facilité.
- L'examen anticipé de la situation administrative des mineurs non accompagnés.

Une politique partenariale mieux développée

- Un partenariat renouvelé entre l'Etat et les départements, par la contractualisation.
- Une réforme de la gouvernance pour mieux protéger les enfants et accompagner les familles.

Dans le cadre de cette réforme, regroupement dans une nouvelle agence nationale des 4 organismes existants : Le GIPED , L'AFA, Le CNPE et le CNAOP. Cette nouvelle agence sera chargée de :

- La gestion des différents dispositifs de prévention et de protection de l'enfance
- Des missions de conseil, d'avis et de concertation,
- Des missions d'étude et de statistiques.

Mieux prendre en compte l'engagement des assistants familiaux

- Refondre le statut des assistants familiaux pour leur donner toute leur place.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Maintenir la place de la famille dans le placement de l'enfant en accueil de type familial et accompagner les liens entre l'enfant et son précédent lieu de placement

Développer les soutiens et relais pour garantir un accueil pérenne aux enfants confiés et mieux répondre à leurs besoins spécifiques en s'appuyant sur une dynamique collective et le travail en équipe

Développer l'accueil de type familial

Développer et renforcer l'accueil de type familial pour mieux répondre aux besoins de sécurité des enfants

L'un des enjeux majeurs de la stratégie consiste à moderniser et soutenir les conditions de travail et d'exercice des assistants familiaux et des lieux de vie et d'accueil

Développer la formation

pluridisciplinaire et interinstitutionnelle des professionnels afin de croiser les regards et compétences et développer les différents modes d'accueil de type familial

. Les assistants familiaux accueillent la moitié des enfants placés. Leur rôle est donc fondamental. Or, ce dispositif d'accompagnement fait aujourd'hui face à un défi structurel : la moyenne d'âge de ces professionnels est de 53 ans et de réelles tensions sur leur recrutement. Cette refonte de leur statut intégrera notamment :

- les conditions d'emploi ;
- la question du soutien professionnel ;
- les conditions matérielles ;
- les garanties d'exercice.

AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS GENERAUX

2021-2031

L'Association - afin de poursuivre son adaptation permanente aux évolutions des modalités de l'accueil familial et au contexte en mouvement de la protection de l'enfance - se fixe 4 axes stratégiques de développement pour les 10 années à venir. Chacun de ses axes se décline de manière opérationnelle en 4 objectifs généraux.

AXE 1

Poursuivre la promotion de l'accueil familial en intégrant les évolutions du secteur de la protection de l'enfance tant d'un point de vue clinique, sociétal que politique

AXE 2

Maintenir une gouvernance partagée et démocratique en prenant appui sur une vie régionale dynamique et structurée

AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS GENERAUX

2021-2031

L'Association - afin de poursuivre son adaptation permanente aux évolutions des modalités de l'accueil familial et au contexte en mouvement de la protection de l'enfance - se fixe 4 axes stratégiques de développement pour les 10 années à venir. Chacun de ses axes se décline de manière opérationnelle en 4 objectifs généraux.

AXE 3

Contribuer à la formation des praticiens de l'accueil familial, soutenir les pratiques professionnelles réflexives et se nourrir des apports de la recherche

AXE 4

Renforcer la place de l'ANPF en tant qu'expert et acteur de la protection de l'enfance en poursuivant son inscription au coeur des politiques publiques

AXE 1

Poursuivre la promotion de l'accueil familial en tenant compte des évolutions du secteur de la protection de l'enfance tant d'un point de vue clinique, sociétal que politique

- **OBJECTIF GENERAL 1.1**

Renforcer le travail de représentation engagé pour rester un interlocuteur privilégié des instances politiques afin de porter les fondamentaux et une expertise de l'accueil familial

- **OBJECTIF GENERAL 1.2**

Poursuivre le travail de veille indispensable à l'actualisation des connaissances et le faire partager au plus grand nombre

- **OBJECTIF GENERAL 1.3**

Porter les références cliniques essentielles et nourrir la réflexion à tous les niveaux de l'association et en particulier au Conseil d'Administration et au sein des groupes régionaux

AXE 2

**Maintenir une
gouvernance
partagée et
démocratique en
prenant appui
sur une vie
régionale
dynamique et
structurée**

● OBJECTIF GENERAL 2.1

Maintenir l'engagement et l'intérêt des administrateurs pour la vie associative par l'association de chacun à la vie de l'association

● OBJECTIF GENERAL 2.2

Soutenir les dynamiques régionales singulières et complémentaires afin de partager expériences et innovations

● OBJECTIF GENERAL 2.3

Mettre en oeuvre une analyse de l'évolution annuelle des adhésions afin de permettre la pérennité de l'association et un renouvellement des instances de gouvernance

● OBJECTIF GENERAL 2.4

Garantir des échanges réguliers entre la vie nationale de l'association et la vie des régions

AXE 3

Contribuer à la formation des praticiens de l'accueil familial, soutenir les pratiques professionnelles réflexives et se nourrir des apports de la recherche

● OBJECTIF GENERAL 3.1

Développer l'offre de formation sur site et en assurer la promotion en multipliant les canaux de communication

● OBJECTIF GENERAL 3.2

Proposer des dispositifs d'analyse de pratique aux services d'accueil familial

● OBJECTIF GENERAL 3.3

Permettre la mise en oeuvre continue d'actions de recherche en développant les contacts et en étant attentifs aux possibilités de co-financement ou de subventions

● OBJECTIF GENERAL 3.4

Engager l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et des adhérents dans la promotion des formations de l'ANPF et évaluer l'offre annuellement

AXE 4

Renforcer la place de l'ANPF en tant qu'expert et acteur de la protection de l'enfance en poursuivant son inscription au coeur des politiques publiques

● OBJECTIF GENERAL 4.1

Poursuivre notre inscription dans les réseaux tels que la CNAPE, APFEL, le collectif « Cause Majeur ! », etc. et rester attentifs à une représentation régulière et efficiente

● OBJECTIF GENERAL 4.2

Elargir la représentation de l'ANPF à partir des informations issues des différents réseaux et échangées au sein du CA

● OBJECTIF GENERAL 4.3

Poursuivre la visibilité de l'ANPF sur les réseaux sociaux et en mesurer l'évolution régulièrement

● OBJECTIF GENERAL 4.4

Refondre le site internet pour un accès facilité aux ressources et à leur actualisation et proposer un espace adhérent fédérateur et utile au quotidien professionnel